

Direction des Ressources Humaines,
des Assemblées et des Finances
Services des Assemblées et de la Comptabilité

Arrêté N°21-2678

définissant les affaires pour lesquelles les vice-présidents du Conseil départemental s'engagent à s'abstenir en vertu de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-11 et L 3321-1-3 ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique
- VU le décret n° 2013-1212 du 23 décembre 2013 relatif aux déclarations de situation patrimoniale et déclarations d'intérêts adressées à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique
- VU le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 6 ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_21_1014 en date du 1^{er} juillet 2021 constatant de la commission permanente et l'élection de M. Laurent SUAU en qualité de 1er Vice-président du Conseil départemental ;

Considérant que selon les termes de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ;

Considérant que lorsqu'elles estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, les personnes mentionnées au précédent alinéa en informent le délégant par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles elles estiment ne pas devoir exercer leurs compétences.

Un arrêté du délégant détermine en conséquence les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La Présidente du Conseil départemental prend acte que les vice-présidents du Conseil départemental devront recourir au mécanisme d'abstention systématique concernant les affaires mentionnées dans l'annexe ci-jointe :

- M. Laurent SUAU :1^{er} Vice-président
- MME Patricia BREMOND.....2^{ème} Vice-présidente
- M. Robert AIGOIN :3^{ème} Vice-président
- MME Johanne TRIOULIER :4^{ème} Vice-présidente
- M. Rémi ANDRE :5^{ème} Vice-président
- MME Françoise AMARGER BRAJON.....6^{ème} Vice-présidente
- M. Denis BERTRAND :7^{ème} Vice-président

ARTICLE 2 :

La Présidente du Conseil départemental prend acte que les présidents de Commission du Conseil départemental ci-après, titulaires d'une délégation de signature, devront recourir au mécanisme d'abstention systématique concernant les affaires mentionnées dans l'annexe ci-jointe :

- M. Jean-Louis BRUN :Président de la commission Territoires et attractivité
- MME Michèle MANOA.....Présidente de la commission Tourisme durable

ARTICLE 3 :

La personne intéressée doit s'abstenir d'adresser, directement ou indirectement, toutes instructions, demandes, suggestions, recommandations, conseil ou influence portant sur les décisions ou mesures concernant les affaires mentionnées dans l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental, à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères; 30000 Nîmes), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou de la réponse de la Présidente du Conseil départemental (si un recours gracieux a été préalablement déposé), La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Mende, le 6 décembre 2021

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL



Annexe à l'arrêté de déport des vice-présidents

1ère vice-président : M. Laurent SUAU

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
Association "Initiative Lozère"	Représentant du Département titulaire	
Association « Au service de l'enfance »	Propre à l'élu	Président
Association et GAL Terres de vie en Lozère ;	Propre à l'élu	Président
Association Foire de Lozère	Représentant du Département titulaire	Membre de Conseil d'administration
Association Lozère Développement.	Représentant du Département titulaire	
Association Lozère Énergie	Représentant du Département titulaire	
CDT : Comité Départemental du Tourisme	Représentant du Département titulaire	
Centre de Gestion de la fonction publique de la Lozère	Propre à l'élu	Président Conseil d'administration
CLE SAGE : Commission locale de l'eau SAGE Lot amont	Représentant du Département titulaire	
Comité de gestion de l'aérodrome Mende Brenoux	Propre à l'élu	Membre du comité de gestion
Communautés de communes « Cœur de Lozère »	Propre à l'élu	Président
Commune de Mende	Propre à l'élu	Maire
Hôpital de Lozère	Propre à l'élu	Président du Conseil d'administration
Lozère Ingénierie : Agence technique	Représentant du Département titulaire	Membre de Conseil d'administration
SA HLM Interrégionale Polygone constructions familiales	Représentant du Département titulaire	
SA HLM Lozère Habitations	Représentant du Département titulaire	

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
Service départemental d'incendie et de secours.	Représentant du Département titulaire au Conseil d'administration	
Société coopérative de production HLM « Polygone Massif Central »	Représentant du Département titulaire	
Société d'Economie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère. SELO	Représentant du Département titulaire	
Société d'économie mixte de la ville de Mende	Propre à l' élu	Président
Société publique locale (SPL) Coeur de Lozère Développement	Propre à l' élu	Président
Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen TOULOUSE-LYON (RN 88).	Propre à l' élu	Président
Syndicat mixte du Bassin du Lot	Représentant du Département titulaire	
Syndicat Mixte Lot Dourdou	Propre à l' élu	Vice- président
Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement économique autour de la RN 88 en Lozère SMADE.	Propre à l' élu	Vice- président

Annexe à l'arrêté de déport des vice-présidents

2ème vice-présidente : Mme Patricia BREMOND

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
A2LFS : Association de lutte contre les fléaux sociaux (Antrenas)	Représentante du Département titulaire	
ADDA : Scènes croisées de Lozère	Représentante du Département titulaire	
Association pour la valorisation du Gévaudan	Propre à l'élue	
CDT : Comité Départemental du Tourisme	Représentante du Département titulaire	
Association des Maires AMF 48	Propre à l'élue	
Collège privé de NOTRE-DAME (Marvejols)	Représentante du Département titulaire	
Collège public Marcel PIERREL (Marvejols)	Représentante du Département titulaire	
Commission exécutive (COMEX) de la MDPH	Représentante du Département titulaire	
Communauté de communes du Gévaudan	Propre à l'élue	
GAL Gévaudan Lozère : comité de programmation	Représentante du Département titulaire	
Hospitalisation à domicile Lozère	Propre à l'élue	
Mairie de Marvejols	Propre à l'élue	
Mission Locale Lozère	Représentante du Département titulaire	
Office de Tourisme, du Commerce et de la culture Gévaudan destination	Propre à l'élue	
Résidence Ray Marvejols	Propre à l'élue	
SEM de l'abattoir d'Antrenas	Représentante du Département titulaire	

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le



ID : 048-224800011-20211206-A_21_2678-AR

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
Service départemental d'incendie et de secours.	Représentante du Département titulaire au Conseil d'administration	
Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Aubrac	Représentante du Département titulaire	

Annexe à l'arrêté de déport des vice-présidents

3ème vice-président : M. Robert AIGOIN

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
ADDA : Scènes croisées de Lozère	Représentant du Département titulaire	
Association "Lozère Logistique Scénique"	Représentant du Département titulaire	
Association AGRILocal	Représentant du Département titulaire	Vice-Président
Association des Communes Forestières du département de la Lozère	Représentant du Département titulaire	
CLE SAGE : Commission locale de l'eau SAGE des Gardons	Représentant du Département titulaire	
Collège public Henri GAMALA (Le Collet de Dèze)	Représentant du Département titulaire	
Commission exécutive (COMEX) de la MDPH	Représentant du Département titulaire	
COPAGE : Comité plan agri-environnemental et gestion espace de la Lozère.	Représentant du Département titulaire	
EDML : Syndicat mixte pour la gestion de l'école départementale de musique	Représentant du Département titulaire	Président
Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes	Représentant du Département titulaire	
Entente pour la forêt méditerranéenne	Représentant du Département titulaire	
EPF : Établissement Public Foncier d'Occitanie	Représentant du Département titulaire	
GDS : Groupement Départemental de défense sanitaire des animaux	Représentant du Département titulaire	
Lozère Développement	Représentant du Département titulaire	Président
Lozère Ingénierie : Agence technique	Représentant du Département titulaire	
SAFER : Conseil administration Occitanie	Représentant du Département titulaire	

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
SELO : Société d'Économie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère	Représentant du Département titulaire	
SEM de l'abattoir d'Antrenas : Conseil d'Administration	Représentant du Département titulaire	
Service départemental d'incendie et de secours.	Représentant du Département titulaire au Conseil d'administration	
Syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes	Représentant du Département titulaire	
Syndicat mixte Lozère Numérique	Représentant du Département titulaire	Président
AREAL Groupement d'employeurs	Propre à l'élu	
Foyer rural de St Michel de Dèze	Propre à l'élu	
MODEF : Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux	Propre à l'élu	

Annexe à l'arrêté de déport des vice-présidents

4ème vice-présidente : Mme Johanne TRIOULIER

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
ADDA : Scènes croisées de Lozère	Représentante du Département titulaire	
Association "Lozère Logistique Scénique"	Représentante du Département titulaire	
Association Éducation par le travail (Laval Atger)	Représentante du Département titulaire	
Association Occitanie en Scène	Représentante du Département titulaire	
Collège privé du SACRE-COEUR (Langogne)	Représentante du Département titulaire	
EDML : Syndicat mixte pour la gestion de l'école départementale de musique	Représentante du Département titulaire	
EHPAD d'Auroux	Représentante du Département titulaire	
EPLEFPA Civergols	Représentante du Département titulaire	
Mission Locale Lozère	Représentante du Département titulaire	
Commune de Langogne	Propre à l'élue	
Communauté de Communes du Haut-Allier	Propre à l'élue	

Annexe à l'arrêté de déport des vice-présidents

5ème vice-président : M. Rémi ANDRE

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
Association Sportonic	Propre à l'élu	
BRL : Compagnie du Bas-Rhône Languedoc (SA)	Représentant du Département titulaire	
Commission exécutive (COMEX) de la MDPH	Représentant du Département titulaire	
Communauté de Communes du Gévaudan	Propre à l'élu	Vice-président
Commune de Montrodât	Propre à l'élu	Maire
EPL : Établissement Public de la Loire	Représentant du Département titulaire	
Hôpital de Marvejols	Représentant du Département titulaire	
Lozère Développement	Représentant du Département titulaire	
Lozère Énergie : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Lozère	Représentant du Département titulaire	
Service départemental d'incendie et de secours.	Représentant du Département titulaire au Conseil d'administration	
Syndicat mixte du Bassin du Lot	Représentant du Département titulaire	Membre du bureau

Annexe à l'arrêté de déport des vice-présidents

6ème vice-présidente : Mme Françoise AMARGER-BRAJON

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
Association et GAL Terre de vie	Représentante du Département titulaire	
Collège public Henri BOURRILLON (Mende)	Représentante du Département titulaire	
Commission exécutive (COMEX) de la MDPH	Représentante du Département titulaire	
Communautés de communes « Cœur de Lozère »	Propre à l'élue	Membre du bureau
Commune de Mende	Propre à l'élue	Adjointe
CIAS de Lozère	Propre à l'élue	Vice-présidente
Société d'économie mixte de la ville de Mende	Propre à l'élue	
Les amis de maison de retraite de Chaldecoste	Propre à l'élue	

Annexe à l'arrêté de déport des vice-présidents

7ème vice-président : M. Denis BERTRAND

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
Association Confrérie de St Michel de Meyrueis	Propre à l' élu	Membre
Association Le Méjean Hures la Parade	Propre à l' élu	Membre
Association Meyrueis musette	Propre à l' élu	Président
Association Séniors des 3 vallées – génération mouvement	Propre à l' élu	Membre
AVICCA : Association des Villes et Collectivités pour les Communications Électroniques et l'Audiovis	Représentant du Département titulaire	
CLE SAGE : Commission locale de l'eau SAGE Tarn amont	Représentant du Département titulaire	
Collège privé de SAINTE-MARIE (Meyrueis)	Représentant du Département titulaire	
Collège public André CHAMSON (Meyrueis)	Représentant du Département titulaire	
Comité de programmation du GAL Causses Cévennes	Représentant du Département titulaire	
Commission exécutive (COMEX) de la MDPH	Représentant du Département titulaire	
Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes	Représentant du Département titulaire	
Lozère Ingénierie : Agence technique	Représentant du Département titulaire	
PNC : conseil d'administration du Parc National des Cévennes	Représentant du Département titulaire	
SMEMQI : Syndicat mixte pour la mise en valeur des eaux minérales de Quézac et Ispagnac.	Représentant du Département titulaire	
Syndicat mixte A75	Représentant du Département titulaire	
Syndicat mixte Lozère Numérique	Représentant du Département titulaire	

Annexe à l'arrêté de déport des vice-présidents

Délégation de signature au titre de la Présidence de la commission Territoires et Attractivité : M. Jean-Louis BRUN

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
Commune de Naussac-Fontanes	Propre à l'élu	Maire
Communauté de communes du Haut-Allier	Propre à l'élu	
Agence de Développement Rural Europe et Territoires (ADRET)	Représentant du Département titulaire	
Association Terres de Vie en Lozère	Représentant du Département titulaire	
Lozère Ingénierie : Agence technique	Représentant du Département titulaire	Président
Collège public Marthe DUPEYRON (Langogne)	Représentant du Département titulaire	
EHPAD d'Auroux	Représentant du Département titulaire	
Hôpital de Langogne - EHPAD de Luc	Représentant du Département titulaire	
CAUE : Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement	Représentant du Département titulaire	
EDML : Syndicat mixte pour la gestion de l'école départementale de musique	Représentant du Département titulaire	
Lozère Développement	Représentant du Département titulaire	
SELO : Société d'Économie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère	Représentant du Département titulaire	
SEM de l'abattoir d'Antrenas : Conseil d'Administration	Représentant du Département titulaire	
CLE SAGE : Commission locale de l'eau SAGE du Haut-Allier	Représentant du Département titulaire	
Contrat de rivière Haut Allier : comité de pilotage	Représentant du Département titulaire	

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
EPL : Établissement Public de la Loire	Représentant du Département titulaire	
Lozère Énergie : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Lozère	Représentant du Département titulaire	
Association des élus pour la défense du Cévenol et de la ligne Paris - Nîmes	Représentant du Département titulaire	
Comité de gestion de l'aérodrome Mende-Brenoux	Représentant du Département titulaire	
Conseil d'administration du SDIS	Représentant du Département	

Annexe à l'arrêté de déport des vice-présidents

Délégation de signature au titre de la Présidence de la commission Tourisme Durable : Mme Michèle MANOA

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
Comité de programmation du GAL Causses Cévennes	Représentant du Département titulaire	
Lozère Ingénierie : Agence technique	Représentant du Département titulaire	
PNC : conseil d'administration du Parc National des Cévennes	Représentant du Département titulaire	
Syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes	Représentant du Département titulaire	
Collège public Achille ROUSSON (Saint Etienne Vallée Française)	Représentant du Département titulaire	
AIRDIE : Association Inter Département & régionale pour le développement de l'insertion par l'économ	Représentant du Département titulaire	
Conseil d'Administration de l'association ADEFPAT	Représentant du Département titulaire	
Garage Solidaire 48	Représentant du Département titulaire	
Mission Locale Lozère	Représentant du Département titulaire	

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le



ID : 048-224800011-20211206-A_21_2678-AR

Structure	Origine de l'abstention systématique	Qualité
Association "Lozère Logistique Scénique"	Représentant du Département titulaire	
EDML : Syndicat mixte pour la gestion de l'école départementale de musique	Représentant du Département titulaire	
PETR Pays Sud Lozère	Propre à l'élue	
Association de Valats en Pélardons	Propre à l'élue	